

ASSURANCE	COUVERTURE DE BASE	PRISE EN CHARGE	FRANCHISES	PRIMES	CONDITIONS DE RÉSILIATION	CHANGEMENT DE DÉTENTEUR	AUTRE
EPONA EN ATTENTE DE MISE À JOUR							
ANIMALIA (VAUDOISE)	Accidents et maladies (chroniques comprises) + frais d'euthanasie justifiée médicalement	Prise en charge à 90%. Montant illimité	250 fr., 500 fr. ou 1000 fr.	Entre 6 fr.50 et 27 fr.90/mois selon l'âge du chat	Contrat conclu pour une durée minimale. Résiliation possible 3 mois avant l'échéance prévue. A défaut de respecter ce délai, reconduction automatique pour un an. En cas de sinistre, résiliation sous 14 jours après traitement du cas. Contrat éteint d'office suite au décès de l'animal. L'assurance doit autoriser l'euthanasie pour l'indemniser	Le contrat passe au nouveau détenteur. Possibilité pour ce dernier de se retirer du contrat sous 30 jours	Possibilité de conclure une assurance Animalia Comfort qui comprend les maladies héréditaires et congénitales
HELVETIA	Accidents seulement	Frais couverts à hauteur de la somme d'assurance choisie pour chaque accident	Montant de la franchise laissé à l'appréciation de l'assuré	Entre 86 fr. et 111 fr.80/an selon la franchise et la couverture (indépendamment de la race ou de l'âge du chat)	Contrat conclu pour une durée minimale. Résiliation possible 3 mois avant l'échéance prévue. A défaut de respecter ce délai, reconduction automatique pour un an. En cas de sinistre, résiliation sous 14 jours après traitement du cas. Contrat éteint d'office suite au décès de l'animal. L'assurance doit autoriser l'euthanasie pour l'indemniser. Conditions générales non disponibles sur internet	Possibilité de résilier le contrat	Chats acceptés jusqu'à 7 ans max. Possibilité de conclure une assurance-maladie supplémentaire
LA MOBILIÈRE	Accidents et maladies	Nécessite de remplir un formulaire et d'indiquer le numéro de puce du chat pour avoir un aperçu des prestations	Nécessite de remplir un formulaire et d'indiquer le numéro de puce du chat pour avoir un aperçu des prestations	Nécessite de remplir un formulaire et d'indiquer le numéro de puce du chat pour avoir un aperçu des prestations	Conditions générales non disponibles sur internet	Aucune information à ce sujet	Chats acceptés jusqu'à 6 ans. Doivent être pucés
GENERALI	Accidents et maladies + frais d'euthanasie (pas de différence)	Prise en charge à 90%. Plafond à 2000 fr. ou 5000 fr.	200 fr. ou 500 fr.	De 94 fr.80 à 178 fr.80/an selon le plafond et la franchise	Conditions générales non disponibles sur internet	Aucune information à ce sujet	
WAU-MIAU	Accidents et maladies	Couverture jusqu'à 90%. Plafond défini selon les prestations	150 fr., 300 fr. ou 500 fr.	Entre 11 fr. et 21 fr.50/mois selon le plafond et la franchise	Contrat conclu pour une durée minimale. Résiliation possible 3 mois avant l'échéance prévue. A défaut de respecter ce délai, reconduction automatique pour un an. En cas de sinistre, résiliation sous 14 jours après traitement du cas. Contrat éteint d'office suite au décès de l'animal, mais nécessite un document officiel l'attestant	Aucune information à ce sujet	Chats acceptés jusqu'à 6 ans.